

Département
du BAS-RHIN

—
Arrondissement
de
Strasbourg-Campagne

—
Nombre des Membres
du Conseil Municipal élus :
29

Conseillers
en fonction :
28

Conseillers présents :
24

Conseillers absents : 4
dont 4 représ.
par procuration

COMMUNE DE GEISPOLSHEIM

—
**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

—
Séance du 17 Juin 2019

Sous la présidence de M. le Maire Sébastien ZAEGEL

**DCM2019-52 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS
FONCIERES - ANNEE 2018**

La loi n° 95-127 du 08 février 1995 fait obligation aux communes de délibérer sur le bilan de l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur leur territoire.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport légal retraçant l'action de la Commune en la matière chaque année. Ce rapport est exposé ci-après et Monsieur le Maire propose de l'adopter.

En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les communes doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droit réels immobiliers.

Le bilan de l'année 2018 est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif précisant la nature du bien, sa localisation, l'origine de propriété, l'identité du cédant ou du cessionnaire, le montant de l'opération.

Ce document sera annexé au compte administratif de la Collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 11 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

le bilan des cessions et acquisitions 2018 conformément à l'annexe ci-jointe.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

S. ZAEGEL